

COMPTE-RENDU DU COMITE

SIA Val de Mauchère - le 2 Novembre 2016

Etaient présents : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MAURICE Françoise, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, FOLLEREAU Vincent, GERARDIN Daniel, TREVIGLIO Alain.

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Secrétaire de séance : Isabelle HUGO SIMON

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision du Président
- Convention de déversement des eaux usées du lotissement « Domaine du Pré La Saule » de Malleloy
- Participation à l'assainissement Collectif des constructions sur les parcelles du lotissement « Domaine du Pré la Saule » à Malleloy
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 21 septembre 2016 :

Remarques : - Commune de MALLELOY (voir courrier du 28/09/16 dont M. AUBERTEIN fait lecture)

- Mme HUGO SIMON Isabelle (voir e-mail du 29/09/16)

M. AUBERTEIN donne quelques explications :

- il maintient le mot illégal qui est celui employé par la préfecture

- le SIA n'a toujours pas reçu de documents du Bassin de Pompey concernant la reprise de la compétence assainissement

- il maintient ses propos quant aux invitations aux réunions de chantier du lotissement « Domaine du Pré la Saule » à Malleloy.

- Au vu des nombreuses remarques faites sur le projet de convention, il était logique de ne pas délibérer le jour même. De plus, seul le raccordement du lotissement à Custines a été annoncé au moment du vote.

M. TREVIGLIO demande à ce que l'ordre du jour soit plus précis.

Demande de Malleloy : le compte rendu doit être relu par le ou la secrétaire de séance avant d'être envoyé aux différents membres du syndicat.

Le compte-rendu n'est pas approuvé par 8, des membres présents.

2- Décision du Président

M. le Président rend compte de la décision prise depuis le dernier comité syndical :

- Décision 9/2016 du 20/09 : Devis 6' TEM – Changement du système de télégestion suite à foudroiement au PR du Moulin à Malleloy. Montant 2846.40€. Cela avait été annoncé précédemment comme changement au 11 Septembre.

3- Convention de déversement des eaux usées du lotissement « Domaine du Pré La Saule » de Malleloy

M. le Président rappelle la délibération du 21/09/16 par laquelle les membres, à 8 voix pour et deux voix contre (MM AUBERTEIN ET BOUSSET), décidaient que le lotissement « Le Domaine du Pré la Saule » raccordera son assainissement sur la commune de Custines et que la convention correspondante devait être revue avant de faire l'objet d'une délibération.

M. le Président précise que la convention entre le SIAVM, la Commune de CUSTINES, la Société SAUR et la Société NEXITY FONCIER CONSEIL est en cours de finalisation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 9 voix pour et une abstention (JF BOUSSET), autorise M. le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Auparavant, la convention devra être transmise aux membres du syndicat pour lecture. Sans remarque de leur part le Président signera la convention.

4- Participation à l'assainissement Collectif (PAC) des constructions sur les parcelles du lotissement « Domaine du Pré la Saule » à Malleloy

M. le Président explique qu'il a eu une réunion avec Mme HENRY le 02/11/16. A priori, la PAC et la redevance doivent être versées au syndicat et dans ce cas Custines ne signera pas la convention.

Après discussion, le syndicat devrait toucher les 4000€ de raccordement. Custines retoucherait 3000€ et le syndicat garderait 1000€. Cette somme sera reversée au fur et à mesure des constructions. Ceci vaut pour les maisons qui seront raccordées à Custines et non pas pour les 5 maisons qui seront raccordées sur la station du SIA. La redevance assainissement sera en partie reversée à Custines environ 1€/m³.

Dans ce cadre, M. le Président explique qu'il convient d'établir une convention entre le SIAVM et la commune de CUSTINES.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant. Cette convention sera soumise à lecture des membres du syndicat, auparavant.

5 – Questions diverses

11 Septembre : ça sent mauvais ? M. AUBERTEIN répond qu'il y avait un bouchon dans un tuyau avant l'entrée dans les chambres. Question posée par Mme DOUGOUD.

Mme DOUGOUD aimerait, pour la prochaine réunion, avoir le montant des dépenses pour le 11 Septembre.

M. GERARDIN demande ce qu'il en est des roseaux. Le faucardage a commencé ce jour. Mais les roseaux de 3.50m de haut et pas assez secs, se révèlent être trop lourds. Il faut attendre que les roseaux soient moins humides. M. le Président aimerait que cela soit réglé avant janvier.

M. GERARDIN demande si le syndicat ne pourrait pas faire intervenir une entreprise.

M. le Président répond qu'il faut une entreprise qui soit très prudente quant aux tuyaux et précise qu'aucune machine ne peut être utilisée. Peut-être pourrait-on se renseigner sur une entreprise ?

M. AUBERTEIN :

EVI : 15 propriétaires ne veulent pas de contact après plusieurs passages.

IRH : les tests caméras sont achevés. IRH attend les rapports de Malézieux pour faire les devis.

Moulin : une pompe changée seulement car problème de puissance pour la 2^{ème}.

Plus de questions diverses.

La séance est clôturée à 19h30